



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : GAIENIER Sandrine, excusée, et TARENNE Michel.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/04/2025.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2025-2026.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2025-2026.
- Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2025.
- Demande de subvention pour remplacement du radar pédagogique.
- Protection sociale complémentaire santé : participation employeur au 01/01/2026.
- Piste cyclable : choix du maître d'œuvre.
- Elagage des chemins communaux.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/04/2025

Le procès-verbal de la réunion du 10/04/2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 16/04/2025, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Revalorisation du prix du repas de la cantine scolaire Année 2025-2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 3,80 €uros à compter de la rentrée scolaire 2025.

3. Revalorisation des tarifs de la garderie Année scolaire 2025-2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la garderie, à compter de la rentrée scolaire 2025, à 35 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du matin de 7h30 à 8h45, et à 45 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du soir de 16h25 à 18h30.

4. Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir, comme chaque année à cette époque, le montant du loyer mensuel du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2025. Compte tenu de l'indice des loyers de 145,47 publié par l'INSEE, le loyer mensuel peut être porté à 358,75 euros, soit une augmentation de 1,4 %.

Par ailleurs, la part du locataire aux frais de chauffage est proposée à 174,25 euros (hausse de 0,04 €), formant ensemble un loyer mensuel de 533 euros.

Vote favorable à l'unanimité.

5. Demande de subvention pour remplacement du radar pédagogique

Afin de sensibiliser les automobilistes et de manière générale pour sécuriser les administrés, le Conseil Municipal souhaite acquérir un nouveau radar pédagogique, en remplacement de celui défectueux.

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, le Conseil Départemental prend en charge la moitié du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Selon le devis d'ÉLAN CITÉ le coût d'acquisition est de 1 800 euros HT, (subventionné à 50 %, soit un reste à charge de 900 € HT), contre un coût de réparation de l'ancien radar de 1220 €.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

6. Protection sociale complémentaire santé

À compter du 1er janvier 2026, la réforme de la protection sociale complémentaire impose aux employeurs publics territoriaux de verser une participation minimale de 15 euros à leurs agents adhérant à une garantie pour le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé) (décret 2022-581 du 20 avril 2022).

La participation financière s'inscrit soit dans le cadre d'une convention de participation (garanties collectives), soit dans le cadre de la labellisation (garanties individuelles).

Actuellement la participation de la collectivité se fait sur des contrats labellisés.

Le Conseil Municipal est donc invité à se positionner sur la revalorisation du montant de la participation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser, à compter du 01/01/2026, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée, une participation en fonction de la composition familiale :

- En couple ou célibataire sans enfant : 15 euros par mois.
- En couple ou monoparental avec 1 enfant : 22 euros par mois.
- En couple ou monoparental avec 2 enfants et plus : 31 euros par mois.

Cette décision doit être soumise à l'avis du CST (Comité Social Territorial) du CDG 28, et fera par conséquent l'objet d'une nouvelle délibération.

7. Piste cyclable : choix du maître d'œuvre

Cinq bureaux d'études ont répondu à la consultation relative au recrutement d'un Maître d'œuvre pour la création d'une piste cyclable sécurisée entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou.

Eure-et-Loir Ingénierie chargé de la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a commencé l'analyse des offres sans être en mesure de fournir pour le moment un rapport complet, des précisions restant à confirmer par les candidats.

Une réunion avec Monsieur le Maire de Nogent-le-Rotrou s'est récemment tenue en vue d'établir une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités.

8. Elagage des chemins communaux

Sur présentation de son devis, le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise « Fauchage – Elagage du Perche » l'élagage des chemins communaux pour cette année 2025.

9. Informations diverses

- Une randonnée VTT et pédestre est organisée par le Comité des Fêtes de Brunelles ce dimanche 22 juin.
- Le conseil d'école se réunira le mardi 24 juin à 18h00 à Brunelles.
- La fête des écoles se déroulera le vendredi 27 juin à 18h30 à Brunelles, suivie d'un repas organisé par l'association des parents d'élèves « Les Lousticks », les réservations sont reçues jusqu'au 24 juin.
- La remise des Prix de fin d'année à l'école « Le Champ du Soleil » se fera le vendredi 4 juillet à partir de 12h dans le jardin de l'école, suivie de l'inauguration de sculptures réalisées par les élèves. Les parents sont invités à rejoindre leurs enfants. A l'issue, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité. Chacun est invité à apporter son pique-nique s'il le souhaite.
- La brocante organisée par l'Association de Mise en Valeur du Patrimoine Brunelles-Champrond se tiendra le dimanche 6 juillet sur le terrain des sports. L'apéritif offert aux participants sera pris en charge par la Commune.
- Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé en Mairie de Souancé-au-Perche le 3 juin : aucun Champronnais ne figure parmi les personnes tirées au sort.
- Les travaux de poursuite de rénovation de l'éclairage public devraient débuter dans la première semaine de juillet, le matériel devant être réceptionné semaine 26, selon le planning de l'entreprise.
- Monsieur le Maire a été sollicité pour un éventuel projet d'installer une maison d'assistante maternelle à Champrond-en-Perchet. La commune n'est pas en mesure de répondre favorablement n'ayant ni terrain, ni local pouvant être mis à disposition.
- Le nouvel appel à candidatures pour un poste d'adjoint technique polyvalent n'a toujours pas donné de résultats positifs.
- A la demande du propriétaire la terre stockée sur l'ancienne mare située sur le Chemin du Clos a été évacuée. Merci à David COUDRAY pour sa rapide intervention.
- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements reçus pour l'attribution de subventions communales.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé en date du 20/03/2025 et est dorénavant opposable à toute demande d'autorisation d'urbanisme.

- La Mairie sera fermée du 15 juillet au 10 août.
- Monsieur Ludovic BURON rend compte de la dernière réunion du SICTOM : une baisse non négligeable du tonnage de la collecte des ordures ménagères est constatée, conséquence des bonnes pratiques du tri. Concernant la filière de revalorisation des textiles, celle-ci peine à trouver preneurs.
- Quelques plaintes sont rapportées, notamment en matière de bruits pour le non respect des horaires de tonte des pelouses, et pour la conduite à trop vive allure de certains automobilistes dans les rues communales.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE,

La Secrétaire,
Morgane ABELARD



A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Morgane ABELARD, the secretary mentioned in the text above.



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 19 juin 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : GAIENIER Sandrine, excusée, et TARENNE Michel.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/04/2025.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2025-2026.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2025-2026.
- Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2025.
- Demande de subvention pour remplacement du radar pédagogique.
- Protection sociale complémentaire santé : participation employeur au 01/01/2026.
- Piste cyclable : choix du maître d'œuvre.
- Elagage des chemins communaux.
- Informations diverses.

- REF. 2025/023
Prix du repas de la cantine scolaire – Année 2025-2026.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/024
Tarifs de la garderie du matin et du soir – Année scolaire 2025-2026.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/025
Loyer du logement communal au 01/10/2025.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/026
Demande de subvention pour acquisition d'un radar pédagogique.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.